

# Modèle Type de Document unique de marché européen (DUME)

## **Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice**

### ***Informations concernant la publication***

Référence de l'avis pertinent publié au Journal officiel de l'Union européenne:

*Numéro de l'avis reçu*

-

*Numéro de l'avis dans le JO S:*

-

*URL du JO S*

**National Official Journal**

-

Si aucun appel d'offres n'est publié au Journal officiel, ou s'il n'est pas nécessaire d'en publier, l'autorité ou l'entité contractante doit identifier clairement la procédure de passation de marché (par exemple, la référence à une publication de niveau national)

### ***Identité de l'acheteur***

*Nom officiel :* Institut de la Formation en cours de Carrière

*Pays :* Belgique

### ***Informations relatives à la procédure de passation de marché***

*Type de procédure :* Procédure concurrentielle avec négociation

*Titre :* IFC-MaP-Fo en cC - 2018/2019

*Brève description :*

Formations en cours de carrière - année scolaire 2018/2019 - pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et pour les agents des centres PMS.

*Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (le cas échéant) :*

-

## **Partie II: Informations concernant l'opérateur économique**

### **A. Informations concernant l'opérateur économique**

*Nom :*

-

*Rue et numéro :*

-

*Code postal :*

-

*Ville :*

-

*Pays :*

---

*Adresse internet (adresse web) (le cas échéant) :*

-

*Adresse électronique :*

-

*Téléphone :*

-

*Personne ou personnes de contact :*

-

*Numéro de TVA (le cas échéant) :*

-

*En l'absence de numéro de TVA, veuillez indiquer un autre numéro d'identification national, le cas échéant et s'il y a lieu :*

-  
**L'opérateur économique est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise?**

- Oui  
 Non

**Le cas échéant, l'opérateur économique est-il inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés ou est-il muni d'un certificat équivalent [par exemple dans le cadre d'un système national de (pré)qualification] ?**

- Oui  
 Non

Veillez répondre aux autres parties de la présente section, à la section B et, le cas échéant, à la section C de la présente partie, remplir le cas échéant la partie V et, dans tous les cas, compléter et signer la partie VI.

a) **Veillez donner le numéro d'inscription ou de certification pertinent, le cas échéant :**

b) **Si le certificat d'inscription ou de certification est disponible par voie électronique, veuillez indiquer :**

c) **Veillez indiquer les références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, le classement obtenu dans la liste officielle :**

d) **L'inscription ou la certification couvre-t-elle tous les critères de sélection requis ?**

- Oui  
 Non

Veillez en plus introduire les informations manquantes dans la partie IV, sections A, B, C ou D selon le cas UNIQUEMENT si cela est demandé dans l'avis ou les documents de marché pertinents:

e) **L'opérateur économique sera-t-il en mesure de fournir un certificat en ce qui concerne le paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts et taxes ou de fournir des informations permettant au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de l'obtenir directement en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement ?**

- Oui  
 Non

**Si les documents pertinents sont disponibles par voie électronique, veuillez indiquer l'url :**

---

**L'opérateur économique participe-t-il à la procédure de passation de marché avec d'autres ?**

- Oui  
 Non

Veillez à ce que les autres parties concernées fournissent un formulaire DUME distinct.

a) **Veillez préciser le rôle de l'opérateur économique au sein du groupement d'opérateurs économiques (chef de groupe, responsable de l'exécution de tâches spécifiques, etc.) :**

b) **Veillez désigner les autres opérateurs économiques participant conjointement à la procédure de passation de marché :**

c) **Le cas échéant, nom du groupement participant :**

---

**S'il y a lieu, indiquez le ou les lots que l'opérateur économique souhaite soumettre à la procédure de passation de marché :**

## **B. Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique #1**

Le cas échéant, veuillez indiquer les nom(s) et adresse(s) de la (/des) personne(s) habilitée(s) à représenter l'opérateur économique aux fins de la présente procédure de passation de marché :

**Prénom :**

**Nom :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Rue et numéro :**

**Code postal :**

**Ville :**

Pays :

---

Adresse électronique :

-

Téléphone :

-

Fonction/agissant en qualité de :

-

Le cas échéant, veuillez fournir des informations détaillées sur la représentation (forme, étendue, finalité, etc.) :

-

### C. Informations relatives au recours aux capacités d'autres entités

*L'opérateur économique a-t-il recours aux capacités d'autres entités pour satisfaire aux critères de sélection figurant dans la partie IV et aux critères et règles figurant (le cas échéant) dans la partie V ci-dessous ?*

- Oui  
 Non

Dans l'affirmative, veuillez prendre contact avec l'IFC (personnes de contact privilégiées : [helene.meeus@cfwb.be](mailto:helene.meeus@cfwb.be); [jessica.re@cfwb.be](mailto:jessica.re@cfwb.be)) afin d'obtenir les documents nécessaires à compléter concernant les entités tierces.

### D. Informations relatives aux sous-contractants aux capacités desquels l'opérateur

(Section à remplir uniquement si ces informations sont explicitement demandées par le pouvoir adjudicateur ou par l'entité adjudicatrice.)

*L'opérateur économique a-t-il l'intention de sous-traiter une partie du contrat à des tiers ?*

- Oui  
 Non

*Dans l'affirmative et pour autant que vous le sachiez, veuillez préciser à quels sous-traitants :*

-

## Partie III: Motifs d'exclusion

### A. Motifs liés à des condamnations pénales

*L'article 57, paragraphe 1, de la directive 2014/24/UE et l'article 67 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics définissent les motifs d'exclusion suivants*

#### *Participation à une organisation criminelle*

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour participation à une organisation criminelle, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telle que définie à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée (JO L 300 du 11.11.2008, p. 42).

*Votre réponse ?*

- Oui  
 Non

*Date de la condamnation :*

-

*Motif :*

-

*Qui a été condamné :*

-

*Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :*

-

Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation») ?

- Oui  
 Non

*Veuillez les décrire :*

-

---

*Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE ?*

- Oui  
 Non

*URL :*

-  
**Code :**

-  
**Émetteur :**

-  
**Corruption :**

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour corruption, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telle que définie à l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des États membres de l'Union européenne (JO C 195 du 25.6.1997, p. 1) et à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé (JO L 192 du 31.7.2003, p. 54). Ce motif d'exclusion comprend également la corruption telle que définie dans le droit interne de l'État membre du pouvoir adjudicateur (entité adjudicatrice) ou de l'opérateur économique (articles 246 et 250 du Code pénal).

**Votre réponse ?**

- Oui  
 Non

**Date de la condamnation :**

-  
**Motif :**

-  
**Qui a été condamné :**

-  
**Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :**

-  
**Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation»)?**

- Oui  
 Non

**Veillez les décrire**

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?**

- Oui  
 Non

**URL :**

-  
**Code :**

-  
**Émetteur :**

-  
**Fraude :**

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour fraude, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (JO C 316 du 27.11.1995, p. 48).

**Votre réponse?**

- Oui  
 Non

**Date de la condamnation :**

-  
**Motif :**

-  
**Qui a été condamné :**

-  
**Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :**

-  
**Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation»)?**

- Oui  
 Non

**Veillez les décrire**

-  

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?**

- Oui  
 Non

**URL**

-  
**Code**

-  
**Émetteur**

**Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes**

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telles que définies aux articles 1er et 3 de la décision cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (JO L 164 du 22.6.2002, p. 3). Ce motif d'exclusion comprend également le fait d'inciter à commettre une infraction, de se rendre complice d'une infraction ou de tenter de commettre une infraction, tel que visé à l'article 4 de ladite décision-cadre.

**Votre réponse ?**

- Oui  
 Non

**Date de la condamnation :**

-  
**Motif :**

-  
**Qui a été condamné :**

-  
**Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :**

-  
**Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation»)?**

- Oui  
 Non

**Veillez les décrire :**

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?**

- Oui  
 Non

**URL :**

-  
**Code :**

-  
**Émetteur :**

**Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme**

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Tels que définis à l'article 1er de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (JO L 309 du 25.11.2005, p. 15).

**Votre réponse?**

- Oui  
 Non

**Date de la condamnation :**

-  
**Motif :**

-  
**Qui a été condamné :**

-  
**Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :**

-  
**Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation»)?**

- Oui

Non  
Veuillez les décrire

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?**

Oui  
 Non

URL :

Code :

Émetteur :

#### **Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains**

L'opérateur économique lui-même ou toute personne membre de son organe administratif, de gestion ou de surveillance ou détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein ont-ils fait l'objet d'une condamnation prononcée par jugement définitif pour travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, cette condamnation ayant été prononcée il n'y a pas plus de cinq ans ou comportant une période d'exclusion encore applicable fixée directement dans la sentence? Telles que définies à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil (JO L 101 du 15.4.2011, p. 1).

**Votre réponse?**

Oui  
 Non

Date de la condamnation :

Motif :

Qui a été condamné :

Le cas échéant, durée de la période d'exclusion :

Avez-vous pris des mesures pour démontrer que vous êtes fiable («auto-réhabilitation»)?

Oui  
 Non

Veuillez les décrire :

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE?**

Oui  
 Non

URL

Code

Émetteur

## **B. Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**

*L'article 57, paragraphe 2, de la directive 2014/24/UE et l'article 68 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics définissent les motifs d'exclusion suivants*

### **Paiement d'impôts et taxes**

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement ?

**Votre réponse ?**

Oui  
 Non

Pays ou État membre concerné :

Montant concerné :

Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?

- Oui
- Non

**Si ce manquement aux obligations a été établi par une décision judiciaire ou administrative, cette décision était-elle finale et contraignante?**

- Oui
- Non

**Veillez indiquer la date de la condamnation ou de la décision :**

**En cas de condamnation, la durée de la période d'exclusion dans la mesure où celle-ci est fixée directement dans la condamnation :**

-

**Veillez préciser les moyens utilisés :**

-

**L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échoué ou les éventuelles amendes ?**

- Oui
- Non

**Veillez les décrire**

-

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE ?**

- Oui
- Non

**URL :**

-

**Code :**

-

**Émetteur :**

-

**Paiement de cotisations de sécurité sociale :**

L'opérateur économique a-t-il manqué à ses obligations relatives au paiement de cotisations de sécurité sociale, tant dans le pays où il est établi que dans l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice s'il diffère de son pays d'établissement?

**Votre réponse?**

- Oui
- Non

**Pays ou État membre concerné :**

---

**Montant concerné :**

-

**Ce manquement aux obligations a-t-il été établi par d'autres moyens qu'une décision judiciaire ou administrative ?**

- Oui
- Non

**Si ce manquement aux obligations a été établi par une décision judiciaire ou administrative, cette décision était-elle finale et contraignante?**

- Oui
- Non

**Veillez indiquer la date de la condamnation ou de la décision. -**

**En cas de condamnation, la durée de la période d'exclusion dans la mesure où celle-ci est fixée directement dans la condamnation**

-

**Veillez préciser les moyens utilisés**

-

**L'opérateur économique a-t-il rempli ses obligations en payant ou en concluant un accord contraignant en vue de payer les impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale dus, y compris, le cas échéant, tout intérêt échoué ou les éventuelles amendes ?**

- Oui
- Non

**Veillez les décrire :**

-

---

**Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE ?**

- Oui

Non

URL :

-

Code :

-

Émetteur :

-

## Partie IV: Critères de sélection

### A. Indication globale pour tous les critères de sélection

*En ce qui concerne les critères de sélection, l'opérateur économique déclare qu'il satisfait à tous les critères de sélection exigés :*

Oui

Non

## Partie V: Réduction du nombre de candidats qualifiés

*L'opérateur économique déclare qu'il respecte de la manière suivante les critères ou règles objectifs et non discriminatoires à appliquer pour limiter le nombre de candidats.*

*Dans le cas où certains certificats ou autres formes de pièces justificatives sont exigés, veuillez indiquer pour chacun d'entre eux si l'opérateur économique est en possession des documents requis :*

Si certains de ces certificats ou formes de pièces justificatives sont disponibles par voie électronique, veuillez indiquer pour chacun d'entre eux:

*Votre réponse?*

Oui

Non

*Veuillez les décrire*

-

---

*Les pouvoirs adjudicateurs peuvent-ils accéder gratuitement à ces informations dans une base de données d'un État membre de l'UE ?*

Oui

Non

URL :

-

Code :

-

Émetteur :

-

## Partie VI: Déclarations finales

Les opérateurs économiques déclarent sur l'honneur que les informations fournies dans les parties II à V ci-dessus sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Les opérateurs économiques déclarent formellement être en mesure, sur demande et sans tarder, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a) le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que l'opérateur économique ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante; ou

b) à partir du 18 octobre 2018 au plus tard (en fonction de la transposition en droit national de l'article 59, paragraphe 5, deuxième alinéa, de la directive 2014/24/UE), le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice est déjà en possession des documents concernés.

Les opérateurs économiques consentent formellement à ce que l'IFC ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans les parties II et III du présent document unique de marché européen aux fins de vérifier que tous les critères de la sélection qualitative dans le cadre de la procédure concurrentielle avec publicité relative à un marché public de services de formation en cours de carrière – année scolaire 2018-2019 – pour les membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et pour les agents des centres PMS (avis n° XX- Publié le XX).



Date, lieu et, lorsque cela est requis ou nécessaire, signature(s) :

***Date :***

***Localisation :***

***Signature :***